

10 janvier 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 10 janvier 2011 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire suppléant, Monsieur Sylvain Grégoire. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Richard Croteau et Serge Perreault.

Monsieur Yves Beaulieu, maire est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2010, séance extraordinaire (prévisions budgétaires 2011) du 15 décembre 2010 et séance extraordinaire du 15 décembre 2010

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer

5.2 États des revenus et des dépenses au 31 décembre 2010

5.3 Demande de reconduction du programme AccèsLogis

5.4 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement 500-2008 sur le contrôle des animaux

5.5 Approbation des prévisions budgétaires 2011 – Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

5.6 Demande d'aide financière à Monsieur André Villeneuve, député du comté de Berthier

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de décembre 2010

6.2 Municipalisation d'une partie de la rue « des Deux Clochers » et d'une partie de l'avenue « de la Champs-Vallon »

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

8.1 Festival de Lanaudière - Participation au 34^e anniversaire

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

9.2 Rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 18 novembre 2010 au 7 janvier 2011

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2011-01-001

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

La période de questions est close à 20 h 01.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2011-01-002

3.1 **Séance ordinaire du 6 décembre 2010, séance extraordinaire (prévisions budgétaires 2011) du 15 décembre 2010 et séance extraordinaire du 15 décembre 2010**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, séance extraordinaire (prévisions budgétaires 2011) du 15 décembre 2010 et séance extraordinaire du 15 décembre 2010 soient approuvés.

Adoptée

04- **CORRESPONDANCE**

2011-01-003

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 5 janvier 2011.

Il est proposé par Monsieur Richard Croteau
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 5 janvier 2011.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2011-01-004

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 31 décembre 2010**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 décembre 2010 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **207 387.49 \$**

Décassements : chèques 2728 à 2737	35 549.58 \$
Comptes fournisseurs : chèques 2738 à 2790	146 141.12 \$
Salaires du mois de décembre	25 696.79 \$

Total de la période : **207 387.49 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2011-01-005

5.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2010

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par Madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 31 décembre 2010.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2010.

Adoptée

2011-01-006

5.3 Demande de reconduction du programme AccèsLogis

CONSIDÉRANT l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier Ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

CONSIDÉRANT que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

CONSIDÉRANT que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

CONSIDÉRANT qu'environ 300 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2010-2011;

CONSIDÉRANT que plus de 9 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

CONSIDÉRANT qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie demande au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans à compter du budget 2011-2012 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

Adoptée

2011-01-007 5.4 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement 500-2008 sur le contrôle des animaux

Madame Sylvie Roberge donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, amendant le règlement 500-2008 sur le contrôle des animaux.

2010-01-008 5.5 Approbation des prévisions budgétaires – Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2011.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'année 2011.

Adoptée

2011-01-009 5.6 Demande d'aide financière à Monsieur André Villeneuve, député du comté de Berthier

CONSIDÉRANT les projets de la Municipalité de Sainte-Mélanie et la nécessité de solliciter l'aide financière du député du comté de Berthier, Monsieur André Villeneuve;

CONSIDÉRANT l'enveloppe discrétionnaire du député relative à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT l'enveloppe discrétionnaire du député relative à l'aide financière aux organismes et activités de loisirs et culture connue sous le nom de « Programme d'action bénévole »;

CONSIDÉRANT l'invitation du député à soumettre par résolution nos demandes dans le cadre de ces programmes d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déposé au député du comté de Berthier, Monsieur André Villeneuve, un dossier complet en ce qui concerne les besoins en rénovation des chemins, routes et rues de la municipalité, tel que préparé par nos ingénieurs-conseils et montrant la nécessité d'investir plus de deux millions de dollars dans les prochaines années;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER à Monsieur André Villeneuve l'octroi d'une aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal;

DE DEMANDER à Monsieur André Villeneuve l'octroi d'une aide financière de deux mille dollars (2 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour le programme d'action bénévole, soit mille dollars (1 000 \$) pour l'achat de livres à la bibliothèque et mille dollars (1 000 \$) pour le soutien activités « jeunesse » au service des loisirs;

DE MANDATER Monsieur Yves Beaulieu, maire et Monsieur Claude Gagné, directeur général pour assurer le suivi des présentes.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2011-01-010

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de décembre 2010

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2010 tel que préparé par Madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Richard Croteau
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2010.

Adoptée

2011-01-011

6.2- Municipalisation d'une partie de la rue « des Deux-Clochers » et d'une partie de l'avenue « de la Champs-Vallon »

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une lettre de la firme de génie-conseil LBHA relative à la surveillance des travaux de construction de la rue des Deux-Clochers datée du 4 août 2010.

CONSIDÉRANT

la demande de la compagnie 1849-7776 QUÉBEC INC. (représentée par Monsieur Pierre Dénommé, président) à l'effet de céder à la Municipalité de Sainte-Mélanie, les lots numéros 361-10, 360-3 et 359-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie, lesquels lots sont utilisés pour l'établissement de la rue des Deux-Clochers;

CONSIDÉRANT

les conclusions favorables de la firme de génie-conseil LBHA relatives à la réalisation des travaux de construction de la rue des Deux-Clochers;

CONSIDÉRANT

la demande de la compagnie 1849-7776 QUÉBEC INC. (représentée par Monsieur Pierre Dénommé, président) à l'effet de céder à la Municipalité de Sainte-Mélanie, les lots numéros 363-4-1, 363-7, 362-4 et 361-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie, lesquels lots sont utilisés pour l'établissement de l'avenue de la Champs-Vallon;

- CONSIDÉRANT** la résolution 2006-12-470 du 4 décembre 2006 autorisant la municipalisation des lots 363-4-1, 363-7, 362-4 et 361-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie, lesquels lots sont utilisés pour l'établissement de l'avenue de la Champs-Vallon;
- CONSIDÉRANT** que la résolution 2006-12-470 n'a pas fait l'objet de suivi auprès du notaire et qu'il y a eu de corriger cette situation;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'acquérir les lots ci-avant mentionnés;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie acquiert (sans frais), les lots numéros 361-10, 360-3 et 359-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie, lesquels lots sont utilisés pour l'établissement de la rue des Deux-Clochers.
- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie acquiert (sans frais), les lots numéros 363-4-1, 363-7, 362-4 et 361-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie, lesquels lots sont utilisés pour l'établissement de l'avenue de la Champs-Vallon.
- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie mandate officiellement Me Charles Forest notaire, pour la préparation des documents nécessaires.
- Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier.
- Que tous les frais soient acquittés par la compagnie 1849-7776 QUÉBEC INC.
- Que suivant l'adoption de la présente résolution, les lots numéros 361-10, 360-3, 359-2, 363-4-1, 363-7, 362-4 et 361-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Mélanie sont officiellement ouverts et municipalisés comme chemin public.
- Que lesdits chemins publics portent le nom de rue « des Deux Clochers » et avenue « de la Champs-Vallon » et soit à l'entretien et sous la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie.
- Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

08- LOISIRS ET CULTURE

2011-01-012

8.1 Festival de Lanaudière - Participation au 34^e anniversaire

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Mélanie participe au 34^e anniversaire du Festival de Lanaudière en affectant un montant n'excédant pas 1 900 \$ aux postes budgétaires appropriés.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2011-01-013

9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 60 248 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution sera accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'INFORMER le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-01-014

9.2 Rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 18 novembre 2010 au 7 janvier 2011

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 18 novembre 2010 au 7 janvier 2011 tel que préparé par Monsieur Jacques Gravel, inspecteur municipal.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport de déneigement et d'entretien des chemins pour la période du 18 novembre 2010 au 7 janvier 2011.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

- 2011-01-015
- 11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question.
La période de questions est close à 20 h 14.
- 12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 15.
- Adoptée

Sylvain Grégoire
Maire suppléant

Claude Gagné
Directeur général
Secrétaire-trésorier